



R é g l e m e n t e r , c o n t r ô l e r , i n f o r m e r

L'ESSENTIEL ▶ Evaluations complémentaires de sûreté ▶ Gestion des sites pollués ▶ Transport de déchets vitrifiés
▶ Couvercle de la cuve de l'EPR à Flamanville ▶ L'ASN : 5 ans d'indépendance ▶ Accord sur les «stress tests» européens

ENJEU

Évaluations complémentaires de sûreté : une étape décisive

Le 3 janvier 2012, André-Claude Lacoste, président de l'ASN, a remis au Premier ministre, François Fillon, le rapport de l'ASN sur les évaluations complémentaires de sûreté (ECS) des installations nucléaires prioritaires. Ce rapport, transmis par le Gouvernement français aux instances européennes dans le cadre des tests de résistance, répond aux demandes exprimées par le Premier ministre le 23 mars 2011 et par le Conseil européen les 24 et 25 mars 2011. A l'issue de ces évaluations, l'ASN considère que les installations examinées présentent un niveau de sûreté suffisant pour qu'elle ne demande l'arrêt immédiat d'aucune d'entre elles. Dans le même temps, l'ASN considère que la poursuite de leur exploitation nécessite d'augmenter dans les meilleurs délais, au-delà des marges de sûreté dont elles disposent déjà, leur robustesse face à des situations extrêmes. L'ASN impose donc aux exploitants qu'ils proposent, avant le 30 juin 2012 : le contenu et les spécifications d'un «noyau dur» de dispositions matérielles et organisationnelles permettant de maîtriser les fonctions fondamentales de sûreté dans des situations extrêmes ; la mise en place progressive d'une « force d'action rapide nucléaire » proposée par EDF, rassemblant des équipes spécialisées et des équipements permettant d'intervenir en moins de 24 heures sur un site accidenté ; la mise en place de dispositions renforcées pour réduire les risques de « dénoyage » du combustible dans les piscines d'entreposage des différentes installations ; la réalisation d'études de faisabilité de dispositifs supplémentaires de protection des eaux souterraines et superficielles en cas d'accident grave dans les centrales nucléaires ou les installations de La Hague. L'ASN considère que les facteurs sociaux, organisationnels et humains sont un élément essentiel de la sûreté. Elle sera attentive au renouvellement des effectifs et des compétences des exploitants ainsi qu'à la surveillance des sous-traitants intervenant dans les installations nucléaires. Sur la base du retour d'expérience de l'accident de Fukushima, l'ASN conduira à renforcer les référentiels de sûreté des installations nucléaires, en particulier sur les aspects « séisme », « inondation » et « risques liés aux autres activités industrielles ». Le rapport de l'ASN, à l'instar de ceux des Etats européens, sera soumis à une « revue par les pairs » de janvier à juin 2012. L'ASN informera le public de l'avancement de ses travaux et veillera au suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des prescriptions qu'elle aura édictées ainsi qu'à la prise en compte des nouveaux référentiels qu'elle aura approuvés. www.asn.fr

L'ASN EN ACTIONS

Gestion du risque lié au radon

Plan national d'actions L'ASN vient de publier le plan national d'actions 2011-2015 pour la gestion du risque lié au radon. Ce document est le fruit d'une collaboration entre l'ASN, les ministères chargés de la santé, du logement et du travail et les organismes partenaires (IRSN, InVS, CSTB, conseil régional du Limousin). Ce second plan national d'actions fait suite au plan 2005-2008 dont le bilan a été publié par l'ASN en 2009 ; il met l'accent sur la réduction de l'exposition dans l'habitat existant et l'application de nouvelles règles de construction dans les bâtiments neufs afin de rechercher le niveau le plus faible possible d'exposition des personnes. www.asn.fr

Améliorer la radioprotection des patients

Recommandations L'ASN a émis des recommandations pour améliorer la radioprotection des patients lors d'une radiothérapie en conditions stéréotaxiques. Il s'agit de traiter avec une précision d'ordre millimétrique des lésions difficilement accessibles chirurgicalement en délivrant une forte dose de rayonnement en séance unique ou de façon fractionnée par des mini-faisceaux. L'ASN souligne la nécessité d'améliorer la formation théorique et pratique des professionnels, d'établir un guide des bonnes pratiques, de développer l'assurance qualité avec le concours des radiophysiciens et de définir les modalités spécifiques de contrôle qualité des équipements et dispositifs, en incluant différentes modalités d'imagerie associées, dont l'IRM, nécessaires à la réalisation de ce type de traitement. www.asn.fr

Guide sur la gestion des sites potentiellement pollués

Mise à jour Inscrite jusque là dans un guide publié en 2001, la démarche de gestion des sites pollués par des substances radioactives fait l'objet d'une mise à jour dans un document réalisé conjointement par le MEDDTL, l'ASN et l'IRSN. La démarche de quantification et de qualification des pollutions, le diagnostic, le plan de gestion ou encore l'implication des parties prenantes sont prises en compte dans ce Guide méthodologique qui s'adresse, en premier lieu, aux acteurs directement responsables (exploitants, propriétaires de site, bureaux d'étude, administrations, etc.). Le projet de guide issu de ces travaux et réflexions a ensuite été soumis à une consultation publique. www.asn.fr

ACTIVITÉS DU COLLÈGE

- ▲ 3 janvier 2012: Remise du Rapport ECS au Premier ministre
- ▲ 19 janvier 2012: Visite de M. Hosono, Ministre de l'environnement du Japon, à l'ASN

3 janvier 2012
Remise du rapport des ECS au Premier ministre et présentation à la presse
Paris

17 janvier 2012
Réunion publique à l'ENSREG sur les « peer reviews »
Bruxelles

24 janvier 2012
Vœux institutionnels de l'ASN
Paris

25-27 janvier 2012
Comité directeur franco-belge
Paris

Le 13 novembre dernier, l'ASN, Autorité administrative indépendante, a eu cinq ans.

L'ASN, Autorité administrative indépendante, créée par la loi TSN du 13 juin 2006, a été constituée lors de la première séance de son collège tenue le 13 novembre 2006. Cinq années d'indépendance durant lesquelles son action a porté sur des sujets tels que la sécurité des soins en radiothérapie, la poursuite d'exploitation des réacteurs de 900 MWe, le chantier EPR... sans oublier les actions de coopération internationale et le suivi des événements comme Socrati ou Centraco. Depuis le 11 mars 2011, l'ASN est impliquée dans les conséquences, en France et dans le monde, de l'accident de Fukushima.

L'ACTUALITÉ DU CONTRÔLE

Transport de déchets vitrifiés

Contrôle de la sûreté de colis destinés à l'Allemagne

L'ASN a mené les 27 et 28 septembre 2011 une inspection à La Hague portant sur la préparation du dernier transport de déchets vitrifiés vers le site d'entreposage allemand de Gorleben. L'inspection a consisté à vérifier la réalisation par AREVA des contrôles prévus par la réglementation et par le dossier de sûreté du colis : mesures de débit d'équivalent de dose de rayonnement au contact du colis, mesures de température à la surface du colis, contrôles d'étanchéité, etc. Au cours de cette inspection, l'IRSN a effectué à la demande de l'ASN des mesures de débit de doses à proximité des colis. L'ASN avait aussi demandé à l'ACRO (Association pour le contrôle de la radioactivité de l'Ouest) de procéder à de telles mesures. Le 18 novembre sur le terminal ferroviaire de Valognes, l'ASN a conduit une inspection complémentaire à laquelle ont été conviés des observateurs de la CLI du site de La Hague. Les récents transports transfrontaliers de colis de substances radioactives, comme celui organisé entre les Pays-Bas et la France les 12 et 13 octobre 2011, ont montré un intérêt grandissant du public et de la presse concernant la sûreté dans ce domaine. Pour répondre à cette demande, un dossier pédagogique sur les transports transfrontaliers est disponible sur le site internet de l'ASN. www.asn.fr

Réacteur EPR de Flamanville

Remise en conformité du couvercle de cuve

AREVA procède à la remise en conformité du couvercle de cuve du réacteur EPR de Flamanville 3, après l'accord de l'ASN sur la méthode de réparation proposée. Cette opération intervient après la détection par AREVA de deux écarts de qualité importants lors de la fabrication de ce couvercle. Le premier concernait de très nombreux défauts sur les soudures situées sur le couvercle, au niveau des adaptateurs (dispositif permettant le passage des tiges des mécanismes de commandes de grappes, qui assurent la maîtrise de la réaction nucléaire). Le second concernait l'épaisseur insuffisante du beurrage sous ces soudures (couche de métal déposé par soudage qui participe à la résistance mécanique du couvercle et permet en outre la réalisation de la soudure dans de bonnes conditions). L'ASN se prononcera sur l'acceptabilité du couvercle après les dernières opérations de fabrication. www.asn.fr

CHIFFRES CLÉS

Chaque année dans le domaine des transports :

900 000
colis de substances radioactives transportés

600
transports de combustibles neufs, usés, de MOX ou d'oxyde de plutonium

100
inspections de l'ASN dans le domaine de la sûreté des transports

ENSREG

Accord sur les "stress tests"

Lors de la réunion de l'ENSREG le 11 octobre 2011 à Bruxelles, le président de l'ASN, ses homologues européens et la Commission européenne ont poursuivi leur réflexion sur la mise en œuvre des « stress tests » européens, et sont parvenus à un accord sur les modalités des « revues par les pairs ». Celles-ci seront menées de janvier à juin 2012 sur la base des rapports transmis par les Etats membres à la Commission au plus tard le 31 décembre 2011. L'ENSREG a par ailleurs nommé le commissaire de l'ASN, Philippe Jamet, président de la commission en charge du pilotage de ces « revues par les pairs ».

Japon

Séminaires post-Fukushima

Les 18 et 19 janvier 2012, un séminaire international a réuni à Tokyo des représentants d'Autorités de sûreté nationales (Etats-Unis, Corée du Sud, Grande-Bretagne, France) et internationales (AIEA, AEN). Organisé par le gouvernement japonais, le séminaire était destiné à favoriser la réorganisation de la future Autorité de sûreté nipponne. Jean-Luc Lachaume, directeur général adjoint de l'ASN, a notamment souligné l'importance accordée à l'indépendance et à la transparence de l'information dans l'organisation française. Cette rencontre suivait deux séminaires importants qui se sont tenus au Japon en 2011 : l'un sur la décontamination des zones sinistrées lors de l'accident de Fukushima (les 15 et 16 octobre, à Fukushima) et l'autre (les 15, 16 et 17 novembre à Tokyo) sur le traitement, par différents pays, des suites techniques de la catastrophe. Lors de ce dernier événement, la démarche des Evaluations complémentaires de sûreté a été présentée par le directeur général adjoint de l'ASN.

Visite de G. Hosono, ministre de l'environnement du Japon

Accompagné de l'ambassadeur du Japon en France, le ministre de l'environnement du gouvernement japonais, Goshi Hosono, a rencontré le 19 janvier 2012 André-Claude Lacoste, des commissaires et des membres de la direction générale de l'ASN. Au cours de cette rencontre, qui a eu lieu au siège de l'ASN, M. Hosono a présenté la situation sur le site de Fukushima et souligné que la situation d'urgence radiologique était terminée. Il a également précisé que la phase de démantèlement des installations, qui doit durer une trentaine d'années, vient de commencer. La visite de M. Hosono avait également pour objectif de présenter les principes d'organisation de la nouvelle autorité de japonaise de sûreté nucléaire. André-Claude Lacoste, à la demande de M. Hosono, a apporté son soutien au renforcement de l'Autorité de sûreté japonaise, projet qualifié de « majeur » par le président de l'ASN.

VU SUR
asn.fr

► La vidéo de la conférence de presse du 3 janvier 2012

LETTRE MENSUELLE
ÉDITÉE PAR L'AUTORITÉ
DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

[asn](http://asn.fr)
AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE
www.asn.fr

6, place du Colonel Bourgoïn 75012 Paris - Tél. : +33 (0) 1 40 19 86 00
www.asn.fr. Directeur de la publication : André-Claude Lacoste, président de l'ASN.
Directeur délégué : Alain Delmestre.
Rédactrice en chef : Marie-Christine Bardet - info@asn.fr
Conception, rédaction et réalisation : SCRIPTO SENSU - 28, rue Sainte Foy
75002 Paris - Tél. : +33 (0) 1 48 05 14 59 - www.scriptosensu.com
Impression : La Lettre de l'ASN est publiée à 1 850 exemplaires par Inter Routage
49-55 rue des Écoles - 93 321 Aubervilliers CEDEX - N° ISSN 2101-9762
Elle est disponible sur www.asn.fr. - Prochain numéro mars 2012.